

21 juin 2024 -10:59

La Régie des Bâtiments désigne un consortium pour la réalisation d'un centre de départ de court séjour à Steenokkerzeel

La Régie des Bâtiments a attribué le marché pour la conception, la construction et l'entretien du futur centre de départ de court séjour à Steenokkerzeel au consortium Ibens - DETOO Architects. Il s'agit d'un investissement de 21,3 millions d'euros (T.V.A. comprise) et les travaux devraient être achevés d'ici fin 2026. Cinquante personnes en situation de séjour irrégulier dans notre pays pourront être hébergées dans ce centre pour de courtes durées, dans l'attente de leur retour forcé. La réalisation des nouveaux centres de retour est suivie de près par le groupe de travail Plan d'infrastructures retour, réunissant l'Office des Étrangers, la Régie des Bâtiments et des représentants des ministres de tutelle respectifs.

Le secrétaire d'État sortant de la Régie des Bâtiments, Mathieu Michel : « Avec la Régie des Bâtiments, je suis ravi de franchir cette étape cruciale avec la désignation du consortium pour la construction du centre de départ de court séjour à Steenokkerzeel. Après l'approbation par le Conseil des ministres de la création d'un centre fermé à Jumet et à Jabbeke, ce nouvel investissement de 21,3 millions d'euros témoigne de notre engagement à offrir des infrastructures modernes et humaines pour une gestion efficace et respectueuse des retours forcés. Le nouveau centre accueillera les personnes en situation irrégulière dans des conditions dignes et sûres. Les capacités opérationnelles de notre politique de retour comme les conditions de travail du personnel de l'office des étrangers sur site seront considérablement améliorées. Ce projet illustre notre détermination à équilibrer fermeté et humanité dans la gestion de l'afflux migratoire tout en permettant une optimisation des autres centres qui se voyaient, très souvent, être surchargés de demandes. »

La secrétaire d'État sortante à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor : « Les personnes qui reçoivent l'ordre de quitter le territoire doivent effectivement le faire. Avec la politique de retour proactive, nous assurons plus que jamais le suivi de ces personnes. Le retour volontaire est toujours privilégié, mais si les personnes refusent de coopérer, nous procédons à des retours forcés. En 2022, nous avons lancé un Plan de retour qui prévoit quatre centres fermés, dont ce centre de départ à Steenokkerzeel. Avec la désignation d'un entrepreneur, le centre de départ de Steenokkerzeel a atteint la dernière étape de sa construction. »

Une nouvelle infrastructure pour une politique de retour plus humaine

En 2017, le Conseil des ministres a approuvé le « Masterplan Centres fermés », qui prévoyait la construction de deux nouveaux centres fermés en Belgique, à savoir à Zandvliet et à Jumet.

Le Masterplan a été fortement optimisé en 2022 en un « Plan intégré d'infrastructures de retour ». Ce plan vise à accroître la capacité dans les centres fermés de quelque 500 places, mais également à y améliorer la qualité de vie. Ce nouveau plan prévoit, outre l'extension de la capacité à Zandvliet et à Jumet, également le remplacement du centre fermé de Bruges par un nouveau centre fermé à Jabbeke et un centre de départ de court séjour à Steenokkerzeel.

La Belgique compte actuellement six centres fermés (deux à Steenokkerzeel et un à Bruges, Merksplas, Vottem et Holsbeek) qui sont gérés par l'Office des Étrangers (OE). Ces centres accueillent des personnes en situation de séjour irrégulier dans notre pays, et ce dans l'attente de leur retour forcé.

Le centre de départ de court séjour à Steenokkerzeel est le premier des quatre nouveaux centres fermés à être réalisé et il pourra accueillir 50 personnes. Le centre hébergera des étrangers qui ont déjà été identifiés et pour lesquels un éloignement forcé est planifié à très court terme.

Planning du projet

La Régie des Bâtiments a attribué le marché pour la conception, la construction et l'entretien du centre de départ au consortium Ibens - Detoo Architects. Il s'agit d'un marché dit « DBM » (« Design », « Build » et « Maintain »), par lequel le consortium se charge de la conception, de la construction et de l'entretien du bâtiment.

Le consortium lancera une étude en août 2024, comprenant la finalisation de la conception et la constitution du dossier de demande de permis d'environnement. L'objectif est de déposer le dossier de demande de permis d'environnement à l'automne 2024.

Les travaux proprement dits débuteront en mai 2025. D'ici décembre 2026, le centre sera mis à la disposition de l'Office des Étrangers (OE).

Le consortium se chargera de l'entretien du centre pendant neuf ans.

Emplacement

Le centre de court séjour à Steenokkerzeel sera construit entre les centres fermés déjà existants à Steenokkerzeel, à savoir le « centre de transit Caricole » et le « centre de rapatriement 127bis ».

Cinquante chambres individuelles seront aménagées dans le futur nouveau centre. Les occupants pourront y séjourner quelques jours dans l'attente de leur expulsion du pays. Grâce à la proximité de l'aéroport de Zaventem, ce retour pourra avoir lieu dans des conditions plus aisées et plus humaines. Le centre apporte aussi une réponse aux difficultés opérationnelles actuelles, telles que le transport des étrangers qui doivent être présents à l'aéroport de très bonne heure. En outre, ce centre vise à se spécialiser davantage dans la procédure d'éloignement, tant dans l'encouragement au départ que dans la mise en œuvre pratique des mesures prises.

Les chambres seront réparties sur deux ailes réservées aux occupants. Des lieux de détente et des espaces extérieurs seront aussi prévus, de même que des bureaux et une aile médicale.

Mesures énergétiques et accessibilité

Le bâtiment sera « BEN » (à consommation d'énergie quasi nulle), grâce, entre autres, à une installation de panneaux photovoltaïques de 88,2 kWc, une ventilation avec récupération de chaleur, la récupération des eaux de pluie, une protection solaire extérieure contre la surchauffe, etc.

Le bâtiment satisfera également aux exigences légales en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Chaque aile réservée aux occupants comportera ainsi à chaque fois une chambre accessible en fauteuil roulant.

Autres nouveaux centres fermés

En avril 2024, le Conseil des ministres a donné son accord pour le lancement de deux marchés publics en vue de la réalisation des centres fermés de Jumet et Jabbeke. Le marché pour le centre fermé à Zandvliet sera également organisé par la suite.

Fiche technique

- Propriétaire : État belge
- Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : Office des Étrangers (SPF Intérieur)
- Consortium DBM : Ibens - DETOO Architects
- Durée des travaux : 2025-2026
- Coût : 21,3 millions d'euros, T.V.A. comprise. Ce coût comprend l'entretien pendant neuf ans, lequel est à charge de l'OE et s'élève à 1,9 million d'euros.
- Capacité d'accueil : 50 places

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborght (FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)479 63 14 16
press@buildingsagency.be